

4 E 5708

Service Pénitentiaire

Prison de RuhengeriNom : GISHAGOROOrigine : RusangeChefferie : RuhengeriTerritoire : RuhengeriProfession : LavadièreN° du R.E. : 5707

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 12/5/52Condamné le : 13/5/52 à 7 jours de S.P.P
50 lvs am ou 5 jours S.P.S

1/4 de peine :

Sorti le : 20/5/52 au 24/5/52 et 26/5/52

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

P. J. MUL



RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI
PRISON DE RUHENERI
-666-----

BILLET D'ELARGISSEMENT
666666-----

Le nommé...GISHOBERO.....fils de...Kucuzi.....et de...Nyamarebe....
sous-chefferie de...Gashang.....chefferie de...Lwankers.....
colline...Lusambo.....race...muhutu.....Territoire de...Ruhengeri...
condamné par le tribunal de...polici...de...Ruhengeri...en date du...31.12.52....
a été élargi après avoir subi sa peine de servitude pénale...7 jours...
de servitude pénal subsidiaire de.....de containte par corps
de.....

Ruhengeri le...20/12/1952

LE GARDIEN DE PRISON:-

P. O. Jaffo

RÉQUISTION
A FIN D'EMPRISONNEMENT

N° du Rôle 57/N.D.

TRIBUNAL DE POLICE DE Ruhengeri

Le Juge du Tribunal de Police de Ruhengeri

En vertu de l'art. 142 et suivants du Décret du 11 juillet 1923.

Requiert M. NEVEJANS Daniel A. C., gardien de la prison de Ruhengeri de maintenir en détention le nommé Gishogoro, fils de Guengi et de Syiamarabe, originaire de Rusambyi, chefferie de Rusenkeri. Territoire de Ruhengeri, District de Ruanda, condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri en date du 13/5/52 à 7 jours de servitude pénale principale; à 5 jours de servitude pénale subsidiaire, faute de payer l'amende de 50 x frs dans le délai de 7 jours; à 3 jours de contrainte par corps à défaut de payer la somme de 21 frs montant des frais du procès, dans le délai de 7 jours.

A Ruhengeri, le 13/5/52

Le Juge de Police,

Arrêté le 13/5/52

N° R. E.